PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT 352-2025 HARMONISÉ APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, À LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, AUX ANIMAUX, AUX NUISANCES, AU COLPORTAGE, AU STATIONNEMENT, AU PARC LINÉAIRE ET AUX REGRATTIERS ET PRÊTEURS SUR GAGES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 352-2025 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Projet de règlement numéro 352-2025 afin d'harmoniser l'ensemble des règlements applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique

- Abrogation des règlements suivants : SQ2018-01, SQ2018-03. SQ2018-04, SQ2018-05, SQ2018-07, SQ2018-08, SQ2020-02, SQ2020-06 pour harmoniser l'ensemble des règlements sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour de juillet 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 juillet 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour de juillet 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière